

L'ANONYME

LE QUIZ

Outil d'animation



sentourer.ca

Présentation de l'outil

Cet outil a pour but d'aider les intervenant-es à animer le quiz en grand groupe, de façon ludique. Le document présente toutes les questions qui figurent sur le site Internet, la réponse associée ainsi qu'une explication. Des questions supplémentaires sont proposées afin de relancer la discussion et de pousser la réflexion plus loin.

Mise en garde

Ce jeu traite de sujets sensibles qui pourraient faire réagir ou confronter certaines personnes. Avant de commencer l'activité, il est important d'inviter les participant-es à prendre une pause si elles/ils/iels en ressentent le besoin, en plus de vous rendre disponible (vous ou d'autres personnes) à la fin de l'atelier.

Suggestions d'animation

Cet outil peut être utilisé de plusieurs façons et la stratégie d'animation doit être adaptée au contexte spécifique du groupe rencontré.

Le quiz peut être animé en mode compétitif ou ludique. Par exemple, il est possible de faire des équipes et de compter les points; dans un autre contexte, l'animateur-riche pourrait simplement utiliser les questions pour informer les participant-es et ouvrir des discussions. Après avoir lu la question aux participant-es, elle/il/iel peut laisser le temps aux participant-es de débattre de leur réponse. L'animateur-riche donne ensuite la bonne réponse ainsi que le complément d'information fourni dans cet outil.

Objectif du quiz

- Acquérir des connaissances sur l'exploitation sexuelle et le travail du sexe.



Date de publication: septembre 2023

Avec la participation financière de Sécurité publique Canada.



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

Quiz

1 - Laquelle de ces définitions ne décrit pas l'exploitation sexuelle ?

- A. Utiliser le corps d'une personne à des fins d'ordre sexuel, en vue d'en tirer un avantage.¹
- B. Échanger des services sexuels contre rémunération ou autres biens où toutes les parties sont consentantes.²

L'énoncé B réfère au travail du sexe : personne n'est forcé ou manipulé à vendre des services sexuels. De l'autre côté, l'exploitation sexuelle réfère au fait d'y contraindre une personne en profitant de son état de vulnérabilité ou de dépendance, ou d'une inégalité des rapports de force¹.

2 - Vrai ou faux ? L'exploitation sexuelle est légale.

FAUX : La traite de personnes, l'exploitation sexuelle ou le proxénétisme sont illégaux. Plus précisément, c'est le fait d'exploiter quelqu'un qui est interdit par la loi. Les personnes qui sont victimes de tels actes peuvent aller chercher de l'aide auprès des organismes communautaires, des services policiers et des hôpitaux.

La loi précise que toute personne mineure ne peut pas exercer le travail du sexe. Ces situations sont considérées automatiquement comme de l'exploitation sexuelle et ce, même si toutes les personnes impliquées sont consentantes.

Est-ce que le travail du sexe est légal ?

Oui, il est légal de vendre des services sexuels lorsqu'on a plus de 18 ans. La loi C-36 interdit par contre l'achat de services sexuels. Ce sont donc les client-es qui sont pénalisé-es. Les peines peuvent aller d'une amende de 2000\$ à 5 ans d'emprisonnement. Quiconque bénéficie d'un avantage matériel ou financier obtenu directement ou indirectement du travail du sexe peut être accusé de proxénétisme.



3 - Vrai ou faux ? Les personnes exploitées sexuellement peuvent arrêter quand elles le veulent.

FAUX : Il importe de distinguer le travail du sexe de l'exploitation sexuelle. Une personne ne peut pas faire le choix d'être exploitée, comme elle ne peut consentir à offrir des services sexuels lorsqu'elle est sous la menace et les violences de sa/son proxénète. Les personnes qui tentent de se sortir d'une situation d'exploitation sexuelle sont confrontées à plusieurs obstacles, notamment la difficulté de s'éloigner du milieu criminalisé.

Les proxénètes utilisent la manipulation pour accrocher les personnes ciblées, en leur faisant croire que l'échange de services sexuels est un choix et qu'elles peuvent arrêter quand elles le veulent. Elles/ils/iels peuvent également utiliser d'autres mensonges pour empêcher la personne de quitter : par exemple, elles/ils/iels pourraient faire croire à une éventuelle dénonciation à la police pour d'autres délits ou encore menacer de faire du mal à ses proches.

4 - Vrai ou faux ? Ce sont majoritairement des hommes qui exercent la fonction de proxénètes.

VRAI : Bien que la plupart des proxénètes soient des hommes, des filles et des femmes peuvent également exercer ce rôle ou celui de recruteuse.

D'ailleurs, de nombreuses jeunes filles et femmes ont été déclarées coupables de plusieurs chefs d'accusation à cet égard, dont proxénétisme. Elles utilisent leur rôle de meilleure amie ou de grande sœur pour initier les autres filles au travail du sexe.

C'est souvent pour elles une façon de monter dans la hiérarchie, ou encore une obligation de recruter d'autres personnes pour rapporter plus d'argent. La plupart des femmes recruteuses ont vécu une ou plusieurs situations d'exploitation sexuelle dans leur vie.

5 - Vrai ou faux ? Les proxénètes sont toujours violent-es.

VRAI ET FAUX : Les proxénètes peuvent avoir recours à la violence physique pour contrôler les personnes exploitées; toutefois, cela peut laisser des traces, ce qui les mettrait à risque. Les proxénètes ont plus souvent recours à la violence psychologique, qui est invisible : elles/ils/iels vont exercer un contrôle par la manipulation ou la violence verbale en rabaisant ou en menaçant les victimes.

Comment les autres formes de violence se manifestent-elles ?

- La **violence sexuelle** peut se traduire par le fait de contraindre la personne à avoir des relations sexuelles pour le profit de la/du proxénète. De plus, les personnes exploitées sont parfois forcées/manipulées à avoir des relations sexuelles avec leur proxénète.
- La **violence économique** peut prendre la forme de fausses promesses à l'intention de la personne ciblée, comme une somme d'argent ou un certain pourcentage de revenus suite à l'échange de services sexuels effectué.
- La **cyberviolence** peut survenir s'il y a une menace envers la victime de publier une photo, une vidéo ou des messages sur les réseaux sociaux.

6 - Vrai ou faux ? Les personnes recrutées sont souvent en amour avec leur proxénète.

VRAI : La séduction, le charme, la générosité et l'attention à l'égard de l'autre sont fréquemment utilisés au début de la relation par la/le proxénète pour recruter ses victimes. À ce moment, les personnes ciblées peuvent tomber en amour et devenir d'autant plus vulnérables. Ces attributs sont utilisés à des fins de manipulation et non pour construire une relation amoureuse solide.

La relation parfois amoureuse entretenue avec la/le proxénète incite les personnes ciblées à croire qu'elles « aident » financièrement leur amoureux·se plutôt qu'à se reconnaître comme victimes d'un·e exploiteur·rice qui les manipule.

Il existe par contre d'autres techniques de manipulation et elles tendent à évoluer de plus en plus. Les proxénètes peuvent offrir des relations dites « d'affaires » entre elles/eux et les personnes ciblées. Ces relations, bien qu'elles semblent équitables en théorie, le sont rarement en pratique. Les proxénètes tentent de faire croire aux personnes qui sont exploitées qu'elles/ils/iels ont « besoin » d'elles/eux, pour assurer leur sécurité ou leur transport. Le travail et les gains ne sont pas partagés en parts égales : les proxénètes reçoivent souvent la majorité des revenus.

7 - Vrai ou faux ? Seules les filles et les femmes sont à risque d'être victimes de l'exploitation sexuelle.

FAUX : L'exploitation sexuelle peut être subie par des adultes et des enfants de tous genres; toutefois, les chiffres montrent tout de même que la majorité des victimes sont des femmes et des filles. Par exemple, selon la Table de Concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal, cette tranche de la population représente 95% des victimes rapportées.³

Croyez-vous que les garçons et les hommes en situation d'exploitation sexuelle ont tendance à en parler ou à le dénoncer à la police ?

Les garçons et les hommes ont tendance à garder leur expérience pour eux, entre autres parce qu'il existe un préjugé à l'effet qu'ils ne peuvent pas être des victimes de violence sexuelle. Cette idée découle des stéréotypes selon lesquels les hommes doivent être forts, adopter un rôle de héros et être capables de se défendre. Il est alors plus difficile pour un homme de dévoiler la situation vécue s'il considère qu'il ne sera pas cru, qu'il sera ridiculisé ou invalidé parce qu'il ne répond pas aux attentes de la société.

Quelles sont les différences entre l'exploitation des filles et des garçons selon vous ?

Tant chez les filles que chez les garçons, l'exploitation sexuelle passe par la manipulation, les menaces et/ou la force physique. La grande différence est l'objet de la manipulation. Avec les filles, les proxénètes utiliseront généralement l'amour, le charme et la séduction, tandis qu'avec les garçons, il sera plus souvent question d'argent et de drogue.

8 - Vrai ou faux ? Le travail du sexe peut se faire en échange d'autre chose que de l'argent.

VRAI : Les services sexuels peuvent servir à récolter de l'argent, mais aussi à échanger des biens matériels, un toit, de la nourriture, des drogues, etc. Les services sexuels pourraient aussi être effectués pour voir sa sécurité ou sa protection assurée en retour.

Est-ce que certaines pratiques représentent plus de risques que d'autres ?

La sollicitation dans les endroits publics est fréquemment exercée par des personnes plus vulnérables, comme des individus en situation d'itinérance, ou vivant avec des troubles de santé mentale ou des enjeux de consommation. Ces personnes n'ont souvent que très peu d'autres options pour obtenir de l'argent pour subvenir à leurs besoins.

Cependant, cela ne veut pas dire que toutes les autres formes de travail du sexe sont sans risque. Il est important de s'en informer afin de prendre des décisions éclairées.

9 - À quels besoins le travail du sexe peut-il répondre ?

- A. Besoin d'argent
- B. Besoin d'être valorisé-e
- C. Besoin d'exploration et d'aventure
- D. Besoin de survie
- E. **Toutes ces réponses**

L'échange de services sexuels peut répondre à différents types de besoin. Toutefois, il est important de retenir que bien qu'une personne en situation d'exploitation sexuelle puisse en retirer certains bénéfices (se sentir protégée ou aimée, faire de l'argent ou avoir un endroit où se loger), son consentement n'est pas valide au sens de la loi. En effet, elle n'est pas en mesure de faire un choix libre et éclairé, puisqu'il est influencé par une tierce personne (la/le proxénète). Dans le cas d'une personne travailleuse du sexe, il est plus probable qu'elle ait d'autres options pour répondre à ses besoins et que ce soit une décision réfléchie et consensuelle.

10 - Vrai ou faux ? Il est souvent difficile pour les personnes ciblées de dévoiler la situation vécue.

VRAI : Plusieurs obstacles peuvent survenir lorsque vient le moment de dévoiler la situation d'exploitation sexuelle vécue :

- La personne ne réalise/n'accepte pas qu'elle a été victime.
- L'entourage de la personne entretient des fausses croyances au sujet de l'exploitation ou des violences sexuelles (*slutshaming* : la personne l'a cherché, ne pas croire qu'un garçon puisse être victime, etc.).
- Les procédures judiciaires sont exigeantes pour les victimes.
- La société tend plus souvent à protéger et défendre les personnes qui agressent que celles qui sont victimes.
- La personne craint d'être poursuivie en retour pour diffamation/atteinte à la réputation; cela peut engendrer des sanctions monétaires, des préjugés et un sentiment d'injustice pour les victimes.

Il est important de prendre au sérieux et de croire une personne qui dévoile une situation de victimisation. Il s'agit de graves accusations et de longues procédures, il est donc rare qu'une personne invente une agression.

Connaissez-vous d'autres obstacles ?

Bibliographie

- 1 Gouvernement du Québec. (2023). À propos de l'exploitation sexuelle. <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/exploitation-sexuelle/definition-exploitation-sexuelle>
- 2 Association Canadienne de Santé Publique. (2014, Décembre). Le travail du sexe au Canada. cpha.ca/sites/default/files/assets/policy/sex-work_f.pdf
- 3 Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal. (2023). Quelques statistiques. <http://www.agressionsexuellemontreal.ca/violences-sexuelles/exploitation-sexuelle/quelques-statistiques>